



Exonération taxe d'habitation

Par **damiensabin**, le **13/05/2009** à **18:25**

Bonjour, j'ai 21 ans et je suis apprenti depuis 5 ans. Ce statut apporte peu d'avantages mais énormément d'inconvénients.

je suis domicilié depuis novembre 2007 a nantes, et, pour la première fois, j'ai reçu octobre dernier ma taxe d'habitation avec bien évidemment la redevance audiovisuelle. Il fallait payer avant le 15 decembre 2008...

total : 459 euros

Le soucis, c'est qu'avec ma paye de 600 euros, et déjà des retards de loyers, je suis dans l'incapacité totale de payer cette somme.

En février, j'ai donc reçu une majoration.

J'ai donc décidé d'envoyer une copie de mon bulletin de salaire, l'avis qui permet de voir que je touche les APL, (je n'ai pas d'avis de non-imposition), mais rien y fait!

Les apprentis sont-ils exonérés de cette taxe d'habitation???

Aujourd'hui le 13 mai 2009, j'ai reçu une lettre d'huissier de justice, que me dis, que je dois 520 euros, et qu'il vient saisir mes meubles le lundi 18 alors que je ne serai pas là!

Comment arrêté cette spirale infernale? Que puis-je faire? (a moins de trouver cet argent avanl lundi (quasi impossible)). Que peut il me prendre? je suis un peu désespéré et ne pense plus qu'a ca au détriment de mes examens.

Merci de répondre à mes questions au plus vite

M Sabin Damien